



Encaissement d'un chèque volé

Par **jessie_old**, le **22/08/2007** à **13:00**

Ma fille a déposé un chèque volé sans ordre (au crédit agricole).

Son petit ami (au moment des faits) lui a demandé de l'encaisser contre du liquide, mais elle ne savait pas qu'il était volé.

Donc pour l'instant elle n'a pas porté plainte contre lui de peur des représailles.

La banque lui réclame la totalité du remboursement (4000 euro sur les 8000 euro qui ont été déposés car elle a retiré ce montant) et on a contacté un huissier de justice.

Que dois-je faire?

Dois-elle porter plainte?

Quelle démarche doit-on faire pour qu'elle ne paie plus?

Son ex-petit ami est-il responsable qu'il soit majeur ou mineur (car ses papiers ne sont pas en règle et son âge incertain)?

La banque a-t-elle une responsabilité?